

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2008

Procès-verbal de la séance régulière du lundi, 3 mars 2008, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 25.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Daniel Blais

Louise Turmel

Éric Blanchette

Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Clément Morin, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2008-03-45

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert;
3. Adoption des procès-verbaux;
 - 3.1. Séance régulière du 4 février 2008;
 - 3.2. Séance spéciale du 20 février 2008;
4. Période de questions;
5. Correspondance;
6. Comptes à payer;
7. État des revenus et dépenses au 29 février 2008;
8. Dossier des élus;
9. Avis de motion;
 - 9.1. Règlement no 179-2008 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement no 135-2004;
 - 9.2. Règlement no 180-2008 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et modifiant le règlement no 21-94;
10. Demandes de soumissions;
 - 10.1. Fourniture d'abat-poussière;
 - 10.2. Balayage des chaussées;
 - 10.3. Tonte du gazon;
11. Inspection municipale;
 - 11.1. Travaux à effectuer;
 - 11.1.1. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire;
 - 11.2. Sable pour l'entretien des chemins d'hiver - saison 2007-2008;
12. Inspection en bâtiments;
 - 12.1. Émission des permis;
 - 12.2. Dossiers des nuisances;
13. Sécurité des incendies;

- 13.1. Demandes du directeur;
- 13.2. MRC - appel d'offres pour fourniture de casques et habits de combat incendie;
- 14. Service des Loisirs;
 - 14.1. Travaux à effectuer;
- 15. Développement résidentiel - Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2;
 - 15.1. Aménagement surélevé;
 - 15.2. Modification de la résolution no 2007-09-238;
 - 15.3. Offre d'achat lot 3 986 196 - délai pour signature du contrat;
- 16. Prolongement de la rue des Merles;
 - 16.1. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs - amendement à la résolution no 2007-10-256;
 - 16.2. Mandat de signatures - promesse d'achat et acte de vente;
 - 16.3. Appel d'offres;
 - 16.4. Financement par billets;
- 17. Centre municipal;
 - 17.1. Renouvellement du contrat d'entretien ménager;
 - 17.2. Renouvellement de l'entente de location de terrain du Casse-croûte;
- 18. Parc industriel;
 - 18.1. Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP (abrogeant la résolution no 2007-07-187);
- 19. Divers;
 - 19.1. Autres questions;
- 20. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2008-03-46

3.1. Séance régulière du 4 février 2008

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2008 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2008-03-47

3.2. Séance spéciale du 20 février 2008

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 20 février 2008 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen questionne le conseil sur l'avenir des puits d'essai dans le développement résidentiel. Le maire signifie que le conseil souhaite fermer lesdits puits mais que toutefois une réflexion se poursuit à cet effet.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Clément Morin, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent:

Démission de messieurs Dominique Boutin et Marc Chalhoub, conseillers

La lettre de démission de monsieur Dominique Boutin, à titre de conseiller du district no 1, est déposée. Cette démission est effective le 29 février 2008.

La lettre de démission de monsieur Marc Chalhoub, à titre de conseiller du district no 3, est déposée. Cette démission est effective le 21 février 2008.

Par conséquent, il y a constat de la vacance aux postes de conseillers des districts nos 1 et 3.

2008-03-48

Motion de félicitations au soldat Ugo Delisle

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite, au nom de toute la population, le soldat Ugo Delisle pour ses actions lors de la mission militaire effectuée auprès du peuple Afghan. BRAVO à monsieur Delisle pour son courage et sa persévérance!

Adoptée

2008-03-49

Moisson Beauce - appui financier 2008

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser un montant de cent dollars (100,00 \$) comme appui financier à Moisson Beauce, afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Adoptée

2008-03-50

Corporation Loisirs & Sports Ste-Claire inc. - autorisation

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le comité organisateur de la Randonnée Cycliste de Ste-Claire à circuler sur le territoire de la municipalité, dimanche le 22 juin 2008.

Adoptée

2008-03-51

Formation en assainissement des eaux usées - Monsieur Jean-Pierre Lefebvre

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une offre de services de

monsieur Jean-Pierre Lefebvre, compagnon en eau potable par Emploi-Québec et technicien en assainissement des eaux:

COÛT ESTIMÉ
(excluant les taxes)

Formation en assainissement des eaux (incluant transport, repas et hébergement)	7 000,00 \$
--	-------------

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise monsieur Richard Allen, inspecteur municipal, à suivre la formation en assainissement des eaux usées qui se tiendra en région au printemps 2008, au coût approximatif de sept mille dollars (7 000,00 \$), excluant les taxes applicables, réparti avec la municipalité de Sainte-Marguerite.

Adoptée

2008-03-52

OMH de Saint-Isidore - soutien social et communautaire

ATTENDU QUE les Habitations à loyer modique du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce et le Centre de santé et des services sociaux du Grand Littoral (secteur Sainte-Marie) ont convenu de s'unir afin de présenter un projet commun de soutien social et communautaire;

ATTENDU QUE ledit projet offrira un support de la part d'un intervenant à la vie sociale et communautaire aux locataires et gestionnaires d'Habitations à loyer modique aux prises avec divers problèmes affectant les milieux de vie;

ATTENDU QUE pour mettre en oeuvre le projet innovateur et en assurer le suivi, un comité a été mis en place composé de représentants des deux (2) réseaux (HLM et CSSS);

ATTENDU QUE la participation financière est fixée à trente-huit dollars et soixante-huit cents (38,68 \$) par unité de logement;

ATTENDU QU'il existe sur le territoire de Saint-Isidore deux (2) HLM totalisant dix-neuf (19) logements;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore recommande à l'Office municipal d'habitation d'affecter un montant de sept cent trente-cinq dollars (735,00 \$) aux prévisions budgétaires 2008 pour le projet pilote de soutien social et communautaire en HLM.

QUE le conseil réitère son engagement à participer au déficit anticipé sur la base de 10%.

Adoptée

2008-03-53

Association des chefs en sécurité incendie du Québec - congrès 2008

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise monsieur Éric Paradis,

directeur du service des incendies, à participer au congrès 2008 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, qui aura lieu du 17 au 20 mai prochains, à Ville de La Malbaie, dont le coût pour les inscriptions totalise trois cent soixante-et-onze dollars et soixante-neuf cents (371,69 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2008-03-54

Association des directeurs municipaux du Québec - congrès 2008

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer au congrès 2008 de l'Association des directeurs municipaux qui se tiendra les 21, 22 et 23 mai prochains, à Québec, dont le coût de l'inscription est de trois cent quatre-vingt-quinze dollars et six cents (395,06 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Suite à des correspondances manifestant auprès de la municipalité certaines inquiétudes concernant l'avenir de la Clinique médicale de Saint-Isidore, le conseil est disponible afin de participer à toute discussion sur le sujet.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes:

- C contribution financière au projet humanitaire de mesdames Marie-Pier et Mylène Nadeau;
- C appui et engagement envers La Maison des jeunes l'Utopie de Sainte-Marie;
- C participation au souper bénéfique organisé par la Maison de Répit La Fontaine;
- C soutien financier au projet de la randonnée cycliste pour la prévention du suicide.

2008-03-55

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants:

prélèvements nos 614 à 623 inclusivement et chèques nos 5104 à 5160 inclusivement (le chèque no 5107 est annulé), totalisant trois cent quatorze mille cent six dollars et soixante-trois cents (314 106,63 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 29 FÉVRIER 2008

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 29 février 2008.

8. DOSSIER DES ÉLUS

Sujet reporté après l'assermentation des nouveaux élus.

9. AVIS DE MOTION

9.1. Règlement no 179-2008 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement no 135-2004

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 179-2008 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement no 135-2004.

Daniel Blais,
Conseiller

9.2. Règlement no 180-2008 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et modifiant le règlement no 21-94

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 180-2008 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et modifiant le règlement no 21-94.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

10. DEMANDES DE SOUMISSIONS

2008-03-56

10.1. Fourniture d'abat-poussière

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour la fourniture de calcium pour chemins à surface granulaire pour l'année 2008 aux deux (2) entrepreneurs suivants:

C SEBCI
C SOMAVRAC

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard jeudi, le 27 mars 2008, 10 h 30.

Adoptée

2008-03-57

10.2. Balayage des chaussées

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour le balayage des chaussées pour l'année 2008 aux quatre (4) entrepreneurs suivants:

C Charles Trudel inc.
C Les Entreprises Lévisiennes inc.
C Les Entreprises Mirroy inc.
C Pavage Chabot inc.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard jeudi, le 27 mars 2008, 10 h 00.

Adoptée

2008-03-58

10.3. Tonte du gazon

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour la tonte du gazon à la salle amicale, à la caserne incendie, au point d'eau Parent et au centre municipal pour l'année 2008 par le biais du journal Entre-Nous, édition de mars 2008.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard vendredi, le 28 mars 2008, 10 h 00.

Adoptée

11. INSPECTION MUNICIPALE

11.1. Travaux à exécuter

2008-03-59

11.1.1. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Les Constructions Edguy inc. pour effectuer les travaux de grattage et de mise en forme des chemins à surface granulaire, pour la saison 2008, au taux horaire de cent vingt-huit dollars et onze cents (128,11 \$), incluant les taxes et le transport.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2008-03-60

11.2. Sable pour l'entretien des chemins d'hiver - saison 2007-2008

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'achat de sable pour le déglacage et l'entretien des chemins d'hiver afin de compléter la saison hivernale 2007-2008 comme suit:

COÛTS
(incluant les taxes)

200 tonnes de sable 13,55 \$/t.m./livraison incluse
Fournisseur: Excavation A.G.C.C. inc.

Adoptée

12. INSPECTION EN BÂTIMENTS

12.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de février 2008.

12.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de février 2008.

Les décisions relatives aux infractions en cours sont reportées.

13. SÉCURITÉ DES INCENDIES

2008-03-61

13.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service de sécurité des incendies:

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

1 caisse d'aérosol - prévention détecteur de fumée	160,28 \$
1 gyrophare vert avec perche télescopique	436,83 \$
3 manteaux bunker	2 079,16 \$
5 pantalons bunker	2 579,19 \$
2 paires de bottes grandeur 12	237,04 \$

Fournisseur: Boivin et Gauvin inc.

OU *MRC de La Nouvelle-Beauce*
si meilleurs prix - achat en commun

5 paires de gants de combat avec protection	338,63 \$
1 lave boyaux 3"	609,53 \$
2 salopettes de travail	282,19 \$
2 détergent et désinfectant pour laver les bunkers	107,73 \$
1 jet siphon 6" et 1 jet siphon 4"	204,92 \$

Fournisseur: Aréo-Feu

OU *MRC de La Nouvelle-Beauce*
si meilleurs prix - achat en commun

1 détergent pour laver les camions	88,04 \$
------------------------------------	----------

Fournisseur: Distributeur Nissan

Adoptée

13.2. MRC - appel d'offres pour fourniture de casques et habits de combat incendie

La municipalité de Saint-Isidore autorise la MRC de La Nouvelle-Beauce à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de casques et habits de combat incendie et ce, selon les besoins exprimés par chacun des directeurs de service de sécurité incendie.

14. SERVICE DES LOISIRS

2008-03-62

14.1. Travaux à effectuer

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou les travaux suivants pour l'entretien régulier et la réparation des équipements de loisirs, sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Richard Allen:

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Parc	11 350,00 \$
Terrain de basketball	200,00 \$
Terrain de balle	1 900,00 \$
Terrain de pétanque	2 000,00 \$
Terrain de soccer	170,00 \$
Terrain de tennis	420,00 \$
<i>Fournisseurs: local et/ou régulier</i>	

Adoptée

15. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN - PHASE 2

15.1. Aménagement surélevé

Sujet reporté.

2008-03-63

Modifie la résolution no
2007-09-238

15.2. Modification de la résolution no 2007-09-238

ATTENDU QUE par la résolution 2007-09-238, le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, sont autorisés à signer l'offre d'achat et l'acte de vente relativement aux terrains situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 2», en autant qu'aucune spécification importante ne soit mentionnée auxdits documents;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

Monsieur le maire demande le vote pour cette proposition:

Pour: Daniel Blais, Éric Blanchette, Hélène Jacques

Contre: Louise Turmel

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore amende la résolution no 2007-09-238 en apportant l'ajout suivant:

QUE le conseil soit avisé en séance régulière ou spéciale et ce, avant toute signature, d'un éventuel et même propriétaire et/ou promoteur désirant acquérir plus d'un (1) terrain, à l'exception de ceux destinés à la construction de maison jumelée.

Adoptée

2008-03-64

15.3. Offre d'achat lot 3 986 196 - délai pour signature du contrat

ATTENDU QUE madame Claire Mainville et monsieur Gaston Lachance ont déposé une offre d'achat pour un terrain situé dans le développement résidentiel, propriété de la municipalité de Saint-Isidore;

ATTENDU QU'une des clauses fait mention que le contrat notarié doit être signé dans les soixante (60) jours de la signature de ladite offre;

ATTENDU QUE les futurs acquéreurs demandent un délai supplémentaire pour la signature de l'acte de vente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'offre d'achat en date des présentes et l'acte de vente au plus tard le 15 novembre 2008 et ce, relativement au lot 3 986 196 situé dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2» avec les futurs acquéreurs madame Claire Mainville et monsieur Gaston Lachance.

Adoptée

16. PROLONGEMENT DE LA RUE DES MERLES

2008-03-65

Modifie la résolution no
2007-10-256
(2007-11-297)

16.1. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs - amendement à la résolution no 2007-10-256

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

de modifier la résolution no 2007-10-256, amendée par la résolution no 2007-11-297, en remplaçant le dernier paragraphe de la façon suivante:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore s'assure de rehausser le déversoir à la sortie des étangs de 85 mm et vidanger les boues accumulées dans les cellules de ceux-ci au moment requis et ce, tel qu'exigé par le MDDEP.

Adoptée

2008-03-66

16.2. Mandat de signatures - promesse d'achat et acte de vente

ATTENDU QUE des terrains résidentiels sont disponibles au coût d'un dollar vingt-cinq cents du pied carré (1,25 \$ p.c.) dans la rue des Merles, secteur Gîte de Saint-Isidore, propriété de la municipalité de Saint-Isidore;

ATTENDU QU'une offre d'achat contenant les conditions de vente et obligations du promettant-acquéreur doit être signée et acceptée par les parties concernées;

ATTENDU QUE pour effectuer la transaction finale, un contrat doit être préparé par un notaire à désigner;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

Monsieur le maire demande le vote pour cette proposition:

Pour: Daniel Blais, Éric Blanchette, Hélène Jacques
Contre: Louise Turmel

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'offre d'achat et l'acte de vente relativement aux terrains situés dans la rue des Merles, secteur Gîte de Saint-Isidore, en autant qu'aucune spécification importante ne soit mentionnée auxdits documents.

QUE le conseil soit avisé en séance régulière ou spéciale et ce, avant toute signature, d'un éventuel et même propriétaire et/ou promoteur désirant acquérir plus d'un (1) terrain, à l'exception de ceux destinés à la construction de maison jumelée.

Adoptée

2008-03-67

16.3. Appel d'offres

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Génivar, Société en commandite, afin de procéder à l'appel d'offres du prolongement des réseaux d'égout domestique et pluvial et de voirie concernant la continuité de la rue des Merles, secteur Gîte de Saint-Isidore, incluant le trottoir sur la future rue des Merles et sur la rue Meighen.

QUE ledit appel d'offres englobe le dépôt de terre végétale excavée pour l'aménagement surélevé le long de la route du Vieux-Moulin, d'une largeur de talus à la base de six mètres (6 m).

Adoptée

2008-03-68

16.4. Financement par billets

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de procéder à un appel d'offres pour le financement par billets concernant le règlement no 174-2007 décrétant des travaux d'égouts et de voirie pour le prolongement de la rue des Merles et une contribution pour la construction du Gîte de Saint-Isidore.

Adoptée

17. CENTRE MUNICIPAL

17.1. Renouvellement du contrat d'entretien ménager

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

2008-03-69

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour l'entretien ménager au Centre municipal, pour une durée d'un an, par le biais du journal Entre-Nous, édition d'avril 2008.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard vendredi, le 25 avril 2008, 10 h 00.

Adoptée

2008-03-70

17.2. Renouvellement de l'entente de location de terrain du Casse-croûte

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'entente pour la location d'un espace de terrain pour fins d'exploitation d'un Casse-croûte à intervenir avec monsieur Fernand Beaulieu et ce, aux conditions émises dans ladite entente pour une durée de cinq (5) ans.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs.

Adoptée

18. PARC INDUSTRIEL

2008-03-71
Abroge la
résolution no
2007-07-187

18.1. Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP (abrogeant la résolution no 2007-07-187)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore doit mettre en place un système de collecte et d'épuration des eaux usées du parc industriel et ce, conformément aux présentes normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la municipalité de Saint-Isidore doit demander une autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise BPR inc. à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) relative à la mise en place d'un système de collecte et d'épuration des eaux usées du parc industriel.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore s'engage à:

1. Respecter la performance d'épuration attendue selon les exigences de rejets fixées par le MDDEP et à effectuer les correctifs si nécessaire.
2. Transmettre au MDDEP, dès la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.
3. Effectuer le suivi démonstration décrit à l'annexe 4 du «Guide de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique» selon le type d'usagers desservis et la capacité de l'installation et qui comporte les inspections suivantes:
 - ⊆ relevé du totalisateur de débit ou du compteur d'eau et du temps de fonctionnement des pompes des stations de pompage;
 - ⊆ calibration annuelle du débit des pompes;
 - ⊆ échantillonnage;
 - ⊆ 16 jours de prélèvements à l'affluent et à l'effluent;
 - ⊆ inspection du système de traitement et prélèvements mensuels, dont deux (2) périodiques de trois (3) journées consécutives, soit l'un en hiver (janvier, février ou mars) et l'autre en été (juillet, août ou septembre);
 - ⊆ paramètres à analyser:
 - affluent: DCO, DBO₅C, DBO₅C soluble⁽¹⁾, MES;
 - effluent: DCO, DBO₅C, MES, coliformes fécaux;
4. Effectuer le suivi standard décrit à l'annexe 4 du «Guide de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique», dès que le suivi démonstration sera complété, selon le type d'usagers desservis et la capacité de l'installation et qui comporte les inspections trimestrielles (sauf l'hiver) suivantes :
 - ⊆ relevé du totalisateur de débit ou du compteur d'eau et du temps de fonctionnement des pompes des stations de pompage;
 - ⊆ calibration annuelle du débit des pompes;
 - ⊆ échantillonnage (de type composé ou instantané) des paramètres suivants :
 - DCO
 - MES
 - DBO₅C
 - Coliformes fécaux
 - ⊆ expédition au MDDEP des résultats d'analyses et avis au ministère dès que deux (2) échantillonnages consécutifs ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne de la filière, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact environnemental;
 - ⊆ respect des exigences de rejet pour l'ouvrage de surverse (poste de pompage principal), soit:
 - ⊆ aucun débordement en provenance d'industries avec forte charge en DBO₅, substances toxiques ou couleur;
 - ⊆ aucune augmentation des débordements en temps de pluie par rapport à la situation prévalant lors de la mise en service;
 - ⊆ enlèvement des matières flottantes;
 - ⊆ inspection de la filière de traitement;
 - ⊆ vidange des fosses septiques au minimum tous les 2 ans (usage annuel);
5. Déposer dans un endroit autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement tous les résidus provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées.
6. Utiliser et à entretenir les installations du système d'épuration des eaux usées conformément aux spécifications indiquées par les manufacturiers ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par le consultant.

7. Conclure un contrat d'entretien avec une firme spécialisée dans le domaine ou à former ou embaucher un opérateur qualifié.
8. Rencontrer, avant le raccordement d'un commerce au réseau d'égout domestique, chacun des utilisateurs et à leur fournir un manuel d'opération du système de traitement dans le but de les sensibiliser aux consignes d'utilisation du système de biofiltration à base de tourbe. À cet effet, l'utilisateur doit s'engager par écrit auprès de la municipalité à respecter ces consignes d'utilisation.
9. Accorder et fournir au MDDEP, avant le début des travaux, un mandat à un organisme indépendant à la fois du requérant, de l'ingénieur mandaté et du fabricant, afin d'effectuer le suivi de démonstration d'au moins une année, incluant le prélèvement des échantillons, les analyses et la préparation d'un rapport d'interprétation des résultats, comme il est prévu à l'annexe 4, le programme de suivi détaillé ainsi qu'une déclaration d'indépendance de l'organisme.
10. Mettre en place la solution de remplacement, sur avis du MDDEP, dans le cas où la performance d'épuration attendue de la technologie ne serait pas respectée, et à enlever ou à remplir de gravier, de sable, de terre ou d'un matériau inerte la technologie inutilisée, après l'avoir vidangée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente résolution abroge la résolution no 2007-07-187.

Adoptée

19. Divers

19.1. Autres questions

Suite à des questions par un citoyen sur l'entreprise qu'il exploite dans son garage, le conseil reporte la décision à une séance ultérieure.

Durant le déroulement de la séance, certains contribuables sont intervenus pour échanges et interrogations concernant différents sujets à l'ordre du jour. Les membres du conseil ont apporté les éclaircissements appropriés.

2008-03-72

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Clément Morin, maire, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 45.

Adopté ce _____ 2008.

Clément Morin
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
